



Licence Droits français et étrangers

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droits français et étrangers. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02036769

HAL Id: hceres-02036769

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036769>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droits français et étrangers

de l'Université Paris 1 - Panthéon
Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droits français et étrangers

Domaine : Droit, science politique et sociale

Demande n° S3LI140006033

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris.

- Délocalisation(s) :

Columbia Law School (USA) ou Cornell Law School (USA) ou Madrid (Espagne) ou Florence (Italie) ou Cologne (Allemagne) ou King's College London (Royaume-Uni).

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Diplôme de Juris-Doctor (Columbia Law School, USA. - Cornell Law School, USA), Licence et Maîtrise en droit espagnol et Grado en derecho (Madrid, Espagne), Master en droit et italien et Laurea Magistrale in Giurisprudenza (Florence, Italie), un LL.M/LL.B. Köln/Paris 1 (Cologne, Allemagne), un L.L.B. de l'Université de Londres (King's College London, Royaume-Uni).

Présentation de la mention

La mention *Droits français et étrangers* rassemble cinq parcours, tous bâtis sur le modèle du partenariat fondé en 1978 entre l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et le King's College de l'Université de Londres. Ce modèle a été dupliqué cinq fois : avec deux universités nord-américaines (1993 : Columbia Law School - 1994 : Cornell Law School), une université espagnole (Madrid, Universidad Complutense), une université italienne (Florence, Università degli Studi di Firenze) et une université allemande (Cologne, Universität zu Köln). Ouverts à un nombre égal d'étudiants français et étrangers, composant de petites promotions à l'issue d'une forte sélection parmi des bacheliers bilingues et très motivés, ces parcours sont sanctionnés par des doubles diplômes en droit français, d'une part, et en droit étranger, d'autre part (droit nord américain, droit allemand, droit anglais, droit espagnol ou droit italien). Dans les cinq parcours, les étudiants français et étrangers commencent leurs études de droit dans l'établissement étranger partenaire. Ils sont initiés au droit positif français en L3 grâce à une formation complète et accélérée qui embrasse toutes les matières juridiques fondamentales de droit privé et de droit public. Tous les étudiants licenciés poursuivent leurs études en master suivant la filière réservée au partenariat puis en intégrant une

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droits français et étrangers* est l'un des fleurons de l'Université Panthéon-Sorbonne qui jouit d'une forte notoriété. Son succès est imputable à la qualité des partenariats, à la sélection des étudiants et à l'efficacité de la formation juridique. Le projet pédagogique de cette formation est excellent et original, dans la mesure où il a pour ambition non pas seulement, ce qui est courant, de former des juristes français à quelques notions de droits étrangers, mais bien plutôt de former de véritables juristes dans les deux systèmes de droit choisis par l'étudiant. Ce dernier acquiert ainsi des compétences approfondies lui permettant de s'insérer réellement dans l'un ou l'autre des pays concernés ce qui, dans un monde du droit de plus en plus ouvert, ne peut qu'être salué.

Ces atouts dissimulent toutefois de petites faiblesses. D'abord, l'enseignement juridique français se réalise uniquement en L3. Le détail de la formation pédagogique révèle le caractère un peu artificiel de l'unité de la mention. L'identité des matières juridiques enseignées en L3 permet d'assurer une unité de façade aux cinq parcours alors qu'ils paraissent, comme le montre le fractionnement de ce dossier, complètement autonomes les uns des autres.

Les dispositifs d'aide à la réussite paraissent en définitive assez peu développés, sans doute parce que les étudiants, peu nombreux et strictement sélectionnés n'en ont pas réellement besoin. Toutefois, les étudiants font l'objet d'un suivi individualisé. Des enseignements de méthodologie leur sont dispensés dans le cadre de leurs séances de travaux dirigés. Le dispositif de tutorat, s'il existe, paraît assez peu dynamique puisqu'il se résume à une permanence hebdomadaire durant laquelle des tuteurs sont à la disposition des étudiants. Compte tenu du profil des étudiants, la question de leur réorientation et de l'existence de passerelles n'est pas réellement envisagée, alors même que l'on ne peut exclure qu'un étudiant, engagé dans cette mention, ne souhaite se réorienter. La mention n'est pas ouverte à la formation continue.

Les dispositifs relatifs à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études choisies ne semblent pas constituer une priorité dans la mention. Ainsi, la préparation à l'orientation ou encore l'aide de l'étudiant à l'élaboration de son projet professionnel sont peu développées. On note toutefois, et cela explique sans doute la constatation précédente, que la totalité des étudiants poursuivent leurs études et que leur taux de réussite est excellent. C'est sans doute également la raison pour laquelle l'insertion professionnelle ne paraît pas constituer non plus une préoccupation spécifique.

Le pilotage ne semble pas réellement organisé au niveau de la mention. Ainsi, chaque parcours dispose d'une équipe pédagogique réduite (deux personnes : le responsable du parcours et un responsable administratif), mais rien n'est prévu pour la mention. De la même manière, aucun conseil de perfectionnement n'est prévu, ni au niveau de la mention, ni au niveau des différents parcours. Les interventions de professionnels extérieurs sont réduites à la portion congrue ; ceci peut s'expliquer par la nécessité de former des juristes français en une année, ce qui nécessite, quel que soit le niveau des étudiants par ailleurs, une formation théorique intensive. Le suivi des étudiants est toutefois individualisé dans la mesure où ils restent très peu nombreux. L'autoévaluation ne paraît pas avoir été menée de façon complète, systématique et constructive. Le dossier aurait pu mettre davantage en valeur l'excellence de cette formation.

- Points forts :

- Un projet pédagogique ambitieux et novateur.
- Une formation d'excellence sélectionnant un petit nombre d'étudiants, tant français qu'étrangers.
- Une formation conçue comme devant offrir un véritable double cursus dans l'établissement et à l'étranger dans l'un des établissements partenaires.

- Points faibles :

- Un pilotage de la mention presque inexistant.
- Des dispositifs d'aide à la réussite très peu développés.
- Un suivi de l'insertion professionnelle déficient.
- Une absence d'intervenants professionnels extérieurs.



Recommandations pour l'établissement

Le pilotage de la mention gagnerait à être développé, ce qui renforcerait sa cohérence et son unité : un conseil de perfectionnement, composé tant d'enseignants-chercheurs que de professionnels extérieurs et d'anciens étudiants de la mention pourrait ainsi utilement améliorer son fonctionnement. La création de ce conseil au niveau de la mention, s'il permettra de faire valoir sa spécificité, n'exclut nullement qu'un pilotage particulier puisse être décliné dans chaque parcours, en tenant compte notamment de ses spécificités. La désignation d'un véritable responsable de la mention permettrait, dans cette perspective, de renforcer l'unité de celle-ci.

Les dispositifs d'aide à la réussite devraient être renforcés. Ceux-ci, en effet, même s'ils n'apparaissent pas absolument nécessaires à la réussite des étudiants, leur permettront, à coup sûr, de s'insérer au mieux dans un système qui leur est souvent étranger. De plus, malgré la sélection opérée, on ne peut exclure qu'un étudiant puisse avoir besoin d'un encadrement ou d'un soutien spécifique.

Enfin, l'insertion professionnelle des étudiants, même si elle n'apparaît pas prioritaire compte tenu de la poursuite d'études de la totalité d'entre eux en master, devrait faire l'objet d'une réflexion de façon à être, par exemple, anticipée en amont, dès la licence.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A +
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

Paris, le 22 juillet 2013

**SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE**

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racspes@univ-paris1.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS


Objet : Evaluation des licences

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des licences pour la mention suivante :

- 6033 – Droits français et étrangers

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY
Le
Président
